

FÉVRIER 2026



POINT
ACTUALITÉ

RETRAIT DES ÉTATS-UNIS DE 66 “ORGANISATIONS INTERNATIONALES”

DONT 31 ENTITÉS DES
NATIONS UNIES



A F N U
ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR LES NATIONS UNIES

SOMMAIRE



Introduction	1
Chronologie	2
Les États-Unis, le multilatéralisme et le climat	3
Un désengagement progressif	4
Quelles organisations?	5
Quelques exemples	6
État des lieux	7
Sources	8

INTRODUCTION

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis occupent une position centrale au sein de l'ordre international libéral qu'ils ont contribué à façonner. Membre fondateur de l'Organisation des Nations unies et détenteur d'un siège permanent au Conseil de sécurité, ils ont longtemps incarné un pilier du multilatéralisme, en particulier dans les domaines de la sécurité collective, du développement et, plus récemment, de la gouvernance environnementale. Toutefois, cette centralité institutionnelle s'est accompagnée d'une relation ambivalente aux organisations internationales, oscillant entre leadership affirmé et phases de retrait stratégique.

Cette ambivalence se retrouve notamment dans le champ de l'action climatique. Acteurs précoces de la recherche environnementale et fondateurs de plusieurs cadres institutionnels majeurs, les États-Unis ont également été à l'origine de ruptures significatives, notamment par l'abandon d'engagements internationaux.

Le **7 Janvier 2026**, Donald Trump, 45 et 47ème président des États-Unis à annoncé **le retrait du pays de 66 “organisations internationales”, dont 31 entités des Nations unies**. Parmi les entités visées par ce décret, on constate des organisations visant le désengagement successif mais total des États-Unis des accords pour le climat et plus généralement d'un recul du multilatéralisme.

CHRONOLOGIE

- 
- 1945 – États-Unis membres fondateurs de l'ONU/siège permanent au Conseil de sécurité
 - 1970 – Création de l'Environmental Protection Agency et adoption du Clean Air Act
 - 1984 – Premier retrait de l'UNESCO (administration Reagan)
 - 1988 – Participation des États-Unis à la création du GIEC
 - 1992 – Signature et ratification de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)
 - 1997 – Refus de ratification du protocole de Kyoto
 - 2009 – COP15 (Copenhague) : objectif américain de -17 % d'émissions d'ici 2020 (sur la base de 2005)
 - 2014 – Annonce d'une contribution américaine de 3 milliards de dollars au Fonds vert pour le climat
 - 2015 – Conclusion de l'Accord de Paris (administration Obama)
 - 2017 – Annonce du retrait des États-Unis de l'Accord de Paris (administration Trump)
 - 2020 – Retrait effectif de l'Accord de Paris
 - 2021 – Retour des États-Unis dans l'Accord de Paris (administration Biden)
 - janvier 2025 – Nouvelle annonce de retrait de l'Accord de Paris (administration Trump)
 - 7 janvier 2026 – Décret annonçant le retrait des États-Unis de 66 organisations internationales



LES ÉTATS-UNIS, LE MULTILATÉRALISME ET LE CLIMAT

La création de l'Organisation des Nations unies place les États-Unis dans une position structurante au sein du système multilatéral. Membres fondateurs, ils disposent d'un siège permanent au Conseil de sécurité, assorti d'un droit de veto, ce qui leur confère une influence déterminante sur les questions de sécurité internationale, de sanctions et de maintien de la paix.

Après des années d'ambivalence, sous la présidence de **Barak Obama, de 2009 à 2017, les États-Unis connaissent un réengagement prononcé dans le multilatéralisme** ainsi que dans leur action contre le réchauffement climatique. Dès 2009, lors de la COP15, ils annoncent un objectif de réduction de 17 % (base 2005) de leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.

Cet engagement culmine en 2015, lorsque les États-Unis jouent un rôle central dans la conclusion de l'Accord de Paris, qui engage presque tous les pays à réduire leurs émissions et à coopérer pour limiter le réchauffement climatique.

➡ Toutefois, ce leadership demeure fragile, car largement dépendant de l'exécutif et non inscrit dans des engagements juridiquement contraignants ratifiés par le Congrès, ce qui explique sa remise en cause rapide lors des alternances politiques ultérieures.

UN DÉSENGAGEMENT PROGRÉSSIF

Les administrations américaines entretiennent une relation ambivalente avec les institutions et accords internationaux, alternant entre engagements, retraits et ajustements de leurs contributions financières. Cette attitude s'inscrit dans une critique récurrente du **multilatéralisme, souvent perçu comme une contrainte pesant sur la souveraineté nationale et la croissance économique des États-Unis.**

L'élection de Donald Trump en 2017 marque une rupture nette avec les orientations précédentes. Son administration annonce le retrait des États-Unis de l'Accord de Paris, une décision qui devient juridiquement effective en 2020 et symbolise un rejet affirmé des engagements climatiques multilatéraux.

En 2021, l'administration Biden inverse cette dynamique en réintégrant immédiatement l'Accord de Paris. Ce retour s'accompagne d'une réaffirmation du multilatéralisme et de l'adoption d'objectifs climatiques plus ambitieux, traduisant une volonté de repositionner les États-Unis comme acteur central de la gouvernance climatique internationale.

Toutefois, la réélection de Donald Trump en janvier 2025 entraîne un nouveau retrait de l'Accord de Paris. Le décret présidentiel du 7 janvier 2026 s'inscrit dans la continuité de cette orientation. Il reflète l'aboutissement d'une stratégie visant à réduire l'implication américaine dans les cadres de coopération internationale au profit d'une approche unilatérale privilégiant les intérêts économiques nationaux à court terme.

QUELLES ORGANISATIONS?

Sur le plan strictement institutionnel, l'expression **“organisations internationales”** est entendue ici de façon extensive par la Maison-Blanche : elle recouvre à la fois des organisations intergouvernementales relevant du système des Nations unies et des organismes intergouvernementaux extérieurs à l'ONU.

Le document officiel précise un retrait de 35 organisations non onusiennes et de **31 entités onusiennes**, avec instruction donnée aux agences fédérales de cesser la participation et le financement correspondants. Les listes incluent notamment des structures liées au climat et à l'environnement (dont le cadre onusien du climat et le GIEC, selon la communication publique associée et les reprises médiatiques), mais aussi des organismes intervenant sur des enjeux de population, de migration, de travail, ou encore de prévention de l'extrémisme.

➡ Il est important de noter que, en fonction de l'entité concernée, **un décret présidentiel peut être insuffisant pour désengager entièrement l'action du pays en son sein**. En effet, cela n'empêche pas en principe les parties prenantes de la société civile américaine (états fédérés, ONG, entreprises, syndicats, chercheurs...) de poursuivre leurs activités avec les Nations unies et les agences concernées. Ce fut le cas en 2020 lors du premier retrait de l'Accord de Paris, par exemple. Dans certains cas, leur engagement maintenu pourrait les pénaliser indirectement par exemple par la réduction d'aides fédérales.

QUELQUES EXEMPLES

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est un traité international signé en 1992 par presque tous les pays du monde. Elle fixe des principes de coopération internationale pour lutter contre le changement climatique. C'est la base juridique des négociations climatiques mondiales, y compris les conférences annuelles COP (Conference of the Parties) où les pays décident de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et s'accordent sur des actions climatiques.

Le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) est une institution scientifique créée en 1988 à la demande des Nations unies. Sa mission est de collecter, analyser et synthétiser toutes les connaissances scientifiques disponibles sur le changement climatique, ses causes, ses impacts et les solutions possibles.

La commission et le fond pour la consolidation de la paix sont deux entités onusiennes visant à soutenir les pays sortant de conflits par des ressources et des conseils stratégiques.

➡ Les Nations Unies ont toutefois expliqué à travers un communiqué du Secrétaire General Antonio Guterres que les entités financées par le budget central de l'ONU verront leur financement maintenu, mais ceux par financements volontaires pourront être affectés.



QUELLES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES?

L'argument implicite de l'administration de Donald Trump est **un arbitrage en faveur de priorités domestiques et d'une souveraineté budgétaire**, présenté comme une protection de la “prospérité” et de la “sécurité” nationales.

Cependant, beaucoup mettent en avant plusieurs effets économiques négatifs: perte d'influence sur les règles et standards qui structurent des marchés en forte croissance (énergies propres, technologies de résilience, électrification), dégradation de crédibilité pouvant renchérir le coût diplomatique et commercial de futures négociations, et exposition accrue aux coûts économiques des catastrophes climatiques (assurance, infrastructures, productivité).

Dans le débat public, le secrétariat de la CCNUCC a explicitement averti d'un effet défavorable pour l'économie, l'emploi et le niveau de vie aux États-Unis dans un contexte d'intensification des risques climatiques.



ÉTAT DES LIEUX

le **14 janvier 2026**, la Chambre des représentants à adopté, avec un large soutien bipartisan, une loi budgétaire **“FY26 National Security, Department of State, and Related Programs (NSRP)”**.

Le point central du texte est le **maintien du financement des obligations essentielles des États-Unis envers l’ONU, notamment le budget ordinaire et les opérations de maintien de la paix**. Des crédits importants sont alloués aux contributions aux organisations internationales, au maintien de la paix et aux programmes onusiens, ce qui permet aux États-Unis de préserver leur rôle et leur influence dans le système multilatéral. Le Congrès a également rejeté une proposition visant à supprimer totalement le financement du Secrétariat de l’ONU.

Néanmoins, ce texte présente deux limites. D’une part, selon la législation américaine, cette loi doit ensuite être adoptée par le Sénat pour entrer en vigueur. D’autre part, elle prévoit une allocation de budget, mais ne garantit pas que l’exécutif investira ce budget dans les entités concernées.

Ainsi, malgré les incertitudes persistantes quant à l’application effective de ces retraits d’“organisations internationales”, cette décision constitue un signal politique fort. **Les effets de cette décision sont d’autant plus accrue par les baisses conséquentes des aides publiques au développement, notamment européens.**

SOURCES

- Better World Campaign. (2026, 16 Janvier). Unpacking the FY26 SFOPS/NSRP bill: What's in, what's out, and what's at stake. <https://betterworldcampaign.org/budget/unpacking-the-fy26-sfops-nsrp-bill-whats-in-whats-out-and-whats-at-stake>
- BBC News. (2026). Trump withdraws US from key climate treaty and dozens of other groups. <https://www.bbc.com/news/articles/cp80ln97py5o>
- Intergovernmental Panel on Climate Change. (s.d.). About the IPCC. <https://www.ipcc.ch/about/>
- Nations Unies. (2026, janvier). Ce que font les entités de l'ONU concernées par un éventuel retrait américain. <https://news.un.org/fr/story/2026/01/1158200>
- United Nations Framework Convention on Climate Change. (2009). United States submission to the Copenhagen Accord. https://unfccc.int/files/meetings/cop_15/copenhagen_accord/application/pdf/unitedstatescphaccord_app.1.pdf
- Libération. (2026, 8 janvier). Les États-Unis se retirent de 66 organisations internationales, dont un traité de référence sur le climat et le GIEC. https://www.liberation.fr/international/amerique/les-etats-unis-se-retirent-de-66-organisations-internationales-dont-un-traite-de-reference-sur-le-climat-et-le-giec-20260108_H4SAAHKRQJAYNITDS7HLIGYW3M/
- The Guardian. (2026, January 7). Outrage as Trump withdraws from key UN climate treaty along with dozens of international organisations. <https://www.theguardian.com/us-news/2026/jan/07/trump-international-groups-un>

**POINT ACTUALITÉ:
RETRAIT DES
ÉTATS-UNIS
DE 66
“ORGANISATIONS
INTERNATIONALES”
DONT 31
ONUSIENNES**



A F N U
ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR LES NATIONS UNIES